

Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 12 février 2015;
- ▶ Compte financier 2014;
- ▶ Orientations pluriannuelles pour l'équilibre financier de l'établissement ;
- ▶ Statuts de l'ENSIAME ;
- ▶ Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'ENSIAME ;
- ▶ Convention avec l'ARAPEN ;
- ▶ Statuts du SCFCA ;
- ▶ Demande de subvention du SCFCA auprès de la Région ;
- ▶ Tarifs de la formation continue ;
- ▶ Modification du budget du projet TEMPUS SMHES ;
- ▶ Cession à titre gracieux de matériel informatique ;
- ▶ Demande de subvention FSDIE ;
- ▶ Compte-rendu annuel de l'intéressement aux activités de recherche ;
- ▶ Information sur le volet spécifique du contrat de site;
- ▶ Questions diverses.

Avant l'ouverture de séance du Conseil d'Administration, et compte tenu d'un mouvement de personnels devant la salle du Conseil, M. le Président propose aux conseillers de faire entrer une délégation de représentants des organisations syndicales de l'établissement pour écouter leurs revendications.

M. le Président rappelle qu'aucune décision ne va être prise aujourd'hui en séance du CA pour fixer la durée du temps de travail annuel ou hebdomadaire des BIATSS en dehors des orientations du plan pluriannuel. Comme les groupes de travail RH avec les organisations syndicales n'ont pas fonctionné, le Vice-Président délégué aux ressources humaines va se déplacer dans les composantes, pour expliquer cette évolution du temps de travail. Ensuite, M. le Président fera une assemblée générale mais dont le sujet sera plus vaste et pas uniquement sur le temps de travail.

Mme H. Turpin explique que le groupe de travail qui s'est réuni à 14 reprises pour mettre à jour les guides RH BIATSS et Enseignants n'a jamais pu évoquer le temps de travail malgré les demandes. Le 24 février 2015, une première réunion a eu lieu et un document de travail a été distribué avec des éléments qui n'avaient pas été débattus. A l'issue de cette réunion, M. le Vice-Président délégué aux ressources humaines a annoncé que le temps de travail hebdomadaire serait fixé à 38h avec 51 jours de congés mobiles.

M. O. d'Oliveira-Rezende explique que l'intersyndicale n'est pas à l'origine de la manifestation d'aujourd'hui ni de celle de la semaine dernière : c'est une décision collective prise à l'unanimité en assemblée générale. Cela n'a pour objectif que d'anticiper la décision qui va être prise en CA. Il souhaite que la comparaison du temps de travail entre les universités de la région mentionne également l'offre de services pour les personnels et les aménagements du temps de travail. Les BIATSS n'ont pas envie de faire les frais des économies que doit faire l'établissement.

Les représentants des organisations syndicales ayant quitté la salle du Conseil et le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

- Approbation du compte-rendu du CA du 12 février 2015

M. A. Pilniak mentionne qu'il n'était pas présent lors de la séance du 12 février 2015 et que c'est son suppléant, M. Geoffrey Gallet qui siégeait.

En l'absence d'autres remarques et prenant en compte cette demande de modification, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Compte financier 2014

M. V. Guidez, Agent Comptable, présente les faits majeurs intervenus pendant l'exercice 2014 : l'intégration du patrimoine immobilier, la mise en place de la méthode à l'avancement pour les conventions pluriannuelles, l'apurement des immobilisations en cours et l'extinction progressive des conventions suivies selon la méthode des ressources affectées. Il poursuit avec une approche par le bilan (évolution de l'actif immobilisé, les capitaux propres, les créances, les dettes, le fonds de roulement (FDR), le besoin en FDR et la trésorerie). Il présente ensuite le compte de résultat (produits et charges) et rappelle que le principal financeur des universités est l'Etat à travers la subvention pour charge de service public. Le résultat se décompose comme suit :

- ⇒ Résultat d'exploitation :
+ 6 442 € (- 831 675€ en 2013)
- ⇒ Résultat financier :
+ 2 504 € (+ 1 605€ en 2013)
- ⇒ Résultat exceptionnel :
+ 332 471€ (+ 867 878€ en 2013)
- ⇒ Résultat Global :
+ 341 417€ (+ 37 808€ en 2013)

M. V. Guidez évoque alors la variation du résultat de 2010 à 2014, ainsi que la variation du fonds de roulement. Le fonds de roulement atteint 19 464 K€, soit environ 74 jours de fonctionnement. Toutefois, le fonds de roulement non gagé réellement disponible est seulement de 4 615 K€.

M. V. Guidez conclut avec les perspectives de 2015, notamment l'IRT Railenium (nouveau plan de financement, délibération du CA et lancement des mises à disposition), la TVA (en

attente du reversement pour 2012 et du chiffrage pour les années suivantes) et la mise en place de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) pour le budget 2016.

M. le Président le remercie et laisse la parole aux Commissaires aux Comptes.

Mme A. Albertin, Commissaire aux Comptes au Cabinet Mazars, rappelle la mission des Commissaires aux Comptes qui consiste à exprimer une opinion sur la régularité et la sincérité des états financiers de l'établissement. L'opinion ne porte pas sur le budget ou sur les résultats des composantes.

Mme C. Fontaine, Commissaire aux Comptes au Cabinet Mazars explique leur approche d'audit intégrant les étapes suivantes :

- Prise de connaissance des faits marquants de l'exercice pouvant impacter les comptes annuels 2014 de l'Université.
- Mise à jour et suivi des recommandations formulées en 2013 portant sur les procédures de contrôle interne : ressources humaines / Paie, Recherche / Ressources affectées – conventions simples et Systèmes d'information.

Mme A. Albertin rappelle la cartographie des risques et le plan pluriannuel d'actions :

- Fin 2013 : la partie « ressources humaines / Paie » était maîtrisée. Le reporting de conclusions du contrôle interne paye était effectué et une échelle de maturité de la gestion des risques a été mise en place. Concernant la partie « achat », le diagnostic a été réalisé et une fiche de contrôle interne permettant de documenter les contrôles effectués par l'agence comptable et la résolution d'anomalies (en lien avec le service facturier) a été mise en place.
- Les évolutions en 2014 : une procédure de suivi des immobilisations corporelles a été rédigée et documentée et un guide de contrôle interne est en cours de rédaction.
- Les perspectives pour 2015 : au niveau des recettes, il faut documenter la cartographie des risques et du contrôle interne comptable et financier.

Mme C. Fontaine rappelle les réserves émises en 2013 :

- Absence d'intégration du patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat ;
- Absence de mise en œuvre de la comptabilisation par composants.

Les 2 réserves formulées dans le rapport sur les comptes annuels 2013 ont été levées en 2014. Par contre, une nouvelle réserve a été émise en 2014 et cela concerne le rattachement des produits à l'exercice : la note 1.1. « Produits d'exploitation » de l'annexe mentionne l'absence de comptabilisation de produits à recevoir au titre de la formation continue dispensée au dernier trimestre de l'exercice. En l'état actuel, les procédures de contrôle interne ne permettent pas de les évaluer avant la clôture des comptes pour leur correct rattachement à l'exercice. Elle évoque également une observation pour incertitude concernant l'engagement de l'établissement envers l'IRT.

Mme C. Fontaine conclut en remerciant les services de l'établissement qui permettent aux commissaires aux comptes d'intervenir dans d'excellentes conditions. Elle se félicite des très bonnes relations instaurées avec l'ensemble des services.

M. le Président les remercie.

M. V. Guidez, Agent Comptable, rappelle que le CA doit se prononcer pour arrêter sans réserves le compte financier 2014 de l'établissement, du SACD Cambrai et SACD AIP et affecter le résultat de l'exercice 2014 aux réserves (UVHC : + 341 416,62 €, Cambrai : + 9 492,85 € et AIP : - 19 066,29 €).

M. F. Jenot demande si 1 M€ n'a pas été comptabilisé pour l'IRT dans l'exercice 2014.

M. V. Guidez lui explique qu'une charge à payer pour 980 K€ est en attente, étant donné que le « business plan » est remis en question. Pour résumer si l'IRT nous donne « 100 », l'UVHC en reverse « 50 ».

M. F. Jenot demande si on a une idée de l'impact financier des postes gelés.

M. J. P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, lui répond que pour le budget 2015, le gel des postes a un impact de 350 000€ (sur un trimestre). Aussi, pour 2016, cela pourrait s'élever à 3 x 350 000€.

M. E. Cartignies constate que le fonds de roulement augmente. Il évoque l'annonce du Ministère de prélever les établissements dont le fonds de roulement serait supérieur à 60 jours de fonctionnement et demande si l'UVHC est concernée.

M. J-P. Rouzé lui répond par la négative. L'établissement n'a pas été contacté à ce sujet et ce fonds de roulement n'est mobilisable que pour des dépenses d'investissement.

M. E. Billot représentant M. le Recteur confirme qu'il n'a pas plus d'informations à communiquer aux conseillers à ce jour. Il ne sait pas quels établissements seront impactés ni sous quelle forme.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, précise que le Ministère compte prélever sur les fonds de roulement « dormants » pour notifier les dotations 2015. Le principal effort portera sur les écoles d'ingénieurs qui disposent du nouveau système d'allocation des moyens, mais aussi sur les universités. Pour l'UVHC, seuls 4,6 M€ sont réellement disponibles. Ils pourraient permettre en partie à financer les opérations immobilières non financées dans le cadre du CPER.

M. V. Guidez ajoute que les Universités de Lille 2 et de l'Artois ont des fonds de roulement largement supérieurs à celui de l'UVHC alors que Lille 1 et le Littoral sont davantage en difficulté.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote pour arrêter sans réserves le compte financier 2014 de l'établissement, du SACD Cambrai et du SACD AIP.

Vote : adoption à l'unanimité

M. le Président propose ensuite d'affecter le résultat de l'exercice 2014 aux réserves.

Vote : adoption à l'unanimité

- Orientations pluriannuelles pour l'équilibre financier de l'établissement

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, présente le plan pluriannuel d'orientation 2015-2019 pour assurer à la fois l'équilibre économique durable de l'établissement et le développement de ses activités. En effet, dans le contexte national actuel (budget de la MIRE pour le fonctionnement des universités en baisse, CPER en baisse..), les établissements ne peuvent compter sur une augmentation de leur dotation et doivent réaliser d'une part des économies, mais aussi développer leurs ressources propres. L'UVHC, même si elle n'a connu aucun déficit à ce jour, a dû prendre des mesures ponctuelles pour équilibrer son budget : quelques gels de postes en 2014 et 29 postes gelés en 2015. Toutefois, ces

mesures ne peuvent se poursuivre pour la durée du contrat au risque de mettre en péril le fonctionnement du service public. Dans ce contexte, l'établissement a ouvert quatre chantiers :

- Offre de formation soutenable et charges d'enseignement ;
- Ressources humaines et masse salariale ;
- Ressources propres et calcul des coûts ;
- Patrimoine, coûts et dépenses de fonctionnement.

M. E. Winter revient sur le mouvement des collègues BIATSS du début de séance dû au fait que le Vice-Président délégué aux ressources humaines a dit en groupe de travail, que comme il n'y avait pas de concertation possible, la décision sera celle-là : 38h de travail hebdomadaires et 51 jours de congés.

M. C. Garnier, Vice-Président délégué aux ressources humaines, assure qu'il n'a jamais dit aux collègues du groupe de travail que comme il n'y avait pas de proposition, il n'y aurait pas de concertation. Cela n'est pas dans sa culture. La proposition faite devait servir de base de travail, lors d'une réunion ultérieure, dans l'attente de la concertation avec les organisations syndicales.

M. E. Winter aurait aimé que M. C. Garnier le dise dans ce cas aux collègues de l'intersyndicale quand ils étaient présents.

M. C. Garnier lui répond qu'il aura l'occasion de leur dire ultérieurement pour éclaircir certains propos qui ne reflètent pas complètement les échanges des réunions.

M. B. Laurent souhaite revenir sur la conclusion du document d'orientations pluriannuelles. Il regrette que le terme BIATSS n'apparaisse pas dans la campagne d'emplois.

M. le Président lui rappelle que ce sont les enseignants qui ont été particulièrement touchés par le gel des postes.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, explique que la campagne d'emplois est ici appréhendée dans sa globalité. En titularisant nos collègues BIATSS à travers le protocole « Sauvadet », cela n'a pas permis de mettre d'autres postes au concours. Aussi, les BIATSS ont effectivement moins subi le gel des postes. Enfin, il ne faut pas oublier que ces titularisations ont des conséquences en termes d'augmentation de la masse salariale.

M. B. Laurent reconnaît que l'effort pour la titularisation des BIATSS a été conséquent. Il craint qu'à l'avenir, les BIATSS ne soient oubliés si le terme ne figure pas dans ce document.

M. le Président se dit favorable à l'ajout du terme BIATSS pour rassurer les collègues.

M. H. Ezzedine ne comprend pas comment est calculée la transformation du temps travaillé supplémentaire en 15 postes.

M. C. Garnier lui répond en présentant un comparatif du temps de travail effectif actuel avec la cible à atteindre pour se mettre en conformité avec les textes réglementaires en vigueur. Ce temps supplémentaire dégagé peut être converti en ETPT (équivalent temps plein travaillé), ce qui permet d'envisager un potentiel équivalent à 15 postes BIATSS.

Mme N. Vauquier demande si cela va entraîner la suppression de postes de BIATSS contractuels.

M. le Président lui explique que cette économie de postes concerne les futures demandes de recrutements des composantes d'une part et la politique de redéploiement d'autre part.

M. P. Chabasse rappelle que certains recrutements sont portés sur des ressources propres pour des missions ponctuelles. Il n'est pas question de ne plus avoir recours à de l'emploi contractuel. Il convient toutefois de mobiliser le potentiel BIATSS existant et de cibler l'emploi contractuel pour les nouvelles compétences recherchées.

M. F. Jenot constate que personne n'est satisfait du gel total des postes. Il s'étonne du nombre mentionné dans le document (29 postes) alors qu'il avait noté lors du CA du 11 décembre 2014 que 39 postes seraient gelés.

M. C. Garnier lui répond que tous les postes avaient été cumulés avec une vision pluriannuelle. Suivant la date d'observation, le nombre de postes gelés peut varier.

M. le Président rejoint M. F. Jenot sur le fait que l'établissement ne peut pas continuer à geler des postes au risque de mettre ses activités en danger. C'est d'ailleurs pour cela qu'une série de propositions sont présentées ce jour pour faire des économies et développer les ressources propres. Il se dit preneur d'autres pistes si les conseillers souhaitent en proposer.

M. F. Jenot rappelle que le gel de postes a pour conséquence de ne plus recruter de « sang neuf », de ne plus motiver les collègues pour les promotions, et de diminuer le rayonnement de l'établissement. Il revient sur le sous-chantier 2.3 relatif au recensement complet des activités des enseignants et enseignants-chercheurs quant à l'ensemble de leurs missions en adéquation avec le système des primes et des indemnités. Le CNU a mis en place une procédure de suivi de carrière ; il reste sceptique sur les entretiens individuels prévus dans ce sous-chantier pour les collègues dont l'activité de recherche ne serait pas présente.

M. le Président lui répond que chacun doit participer à l'effort de l'établissement. Le suivi de carrière est dans l'intérêt des collègues. L'établissement doit pouvoir attester des éléments saisis par les enseignants-chercheurs. Concernant l'aspect des primes, il ne doit pas y avoir de « tabous » si on veut avancer, comme par exemple agir sur les PRES des enseignants-chercheurs qui n'ont pas d'activité de recherche pour permettre de financer les PEDR pour des collègues notés « C » mais avec un « A » en production scientifique.

M. F. Barbier atteste que les entretiens avec les enseignants-chercheurs existent au LAMIH et cela fonctionne.

M. J-P. Rouzé confirme que les Directeurs de composantes de formation le font également mais il est important que cette analyse soit effectuée au niveau de l'établissement pour appréhender l'ensemble des missions.

M. E. Cartignies rejoint M. F. Jenot sur le risque de gels de postes, notamment sur la partie pédagogique. En effet, un poste de PRAG ou de PRCE gelé, c'est 384 HETD à faire assurer par des vacataires. Par ailleurs, dans le chantier 3, il est demandé de relancer la dynamique de développement des ressources propres, mais pour cela, il faut des « bras ». Dans ce contexte, la cible 1 qui consiste à augmenter le chiffre d'affaires FTLV et FA de 5% par an est tout simplement impossible.

M. J-P. Rouzé lui rappelle que cette évolution a été dépassée en 2011, 2012 et 2013. Enfin, cela constitue une cible à atteindre.

M. E. Cartignies revient sur la soutenabilité financière de l'offre de formation et le fait que la charge pédagogique globale doit diminuer de 8 000 hetd dès la rentrée 2015-2016. Selon les composantes, les effectifs vont augmenter ou diminuer, l'évaluation doit donc être relative.

M. J-P. Rouzé lui confirme qu'il s'agit des effectifs 2015 et qu'une partie de la cible est d'ores et déjà atteinte.

M. E. Cartignies précise que le Conseil de l'IUT s'est réuni la veille et a voté le nombre de places à ouvrir dans les formations à la rentrée.

M. J-P. Rouzé lui répond que le Conseil de la composante peut se prononcer mais il faut que l'établissement ait les moyens d'ouvrir réellement ces places.

M. M. Défossez souhaite bon courage au Vice-Président délégué aux ressources humaines pour le chantier relatif à la mise en conformité du temps de travail avec les textes en vigueur. Il suggère que ce point soit abordé lors des entretiens professionnels afin d'évoquer des difficultés éventuelles de gardes d'enfants (notamment pour les personnels de catégorie C qui pourraient rencontrer des problèmes financiers).

M. le Président comprend cette remarque. Les difficultés particulières seront étudiées au cas par cas.

M. F. Barbier souhaiterait que la notion de fusion de composantes de formation puisse être abordée.

M. le Président lui répond que ce n'est qu'une piste qui répond d'ailleurs aux remarques du Ministère sur le nombre important de composantes à l'UVHC. Il demande si chaque structure a réellement besoin, à titre d'exemple, d'un pôle administratif complet ou s'il n'y a pas de possibilités de mutualiser des moyens.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote sur ce texte d'orientations pluriannuelles 2015-2019.

Vote : adoption à la majorité des membres présents ou représentés. (13 pour, 2 contre, 7 abstentions).

- Statuts de l'ENSIAME

M. D. Coutellier, Directeur de l'ENSIAME, présente aux conseillers les modifications apportées aux statuts de l'Ecole, notamment pour respecter la parité des personnalités extérieures, leur nombre est passé de 7 à 8 et de ce fait, les étudiants sont passés de 6 à 5.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, précise que ces statuts ont reçu un avis favorable de la Commission des Statuts.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'ENSIAME

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, rappelle que la trame globale des Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) avec les composantes de formation avait été validée par le CA en 2013.

M. D. Coutellier, Directeur de l'ENSIAME, se félicite d'un point précis de ce COM qui permet le rattachement de projets aux laboratoires de recherche. L'ENSIAME est entrée dans le groupe INSA et les premiers recrutements ont eu lieu. La politique internationale de l'école est également très développée.

M. M. Défossez suppose que ces statuts ont été votés par le Conseil de l'ENSIAME.

M. D. Coutellier lui répond par l'affirmative.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Convention avec l'ARAPEN

M. D. Coutellier, Directeur de l'ENSIAME, présente aux conseillers la convention de partenariat avec l'Association de Recherche et Animation Pédagogique de l'Education Nationale (ARAPEN) dont l'objet est l'organisation de l'accueil chaque année d'une quinzaine d'étudiants chinois ayant un niveau scientifique suffisant (ainsi qu'en français) pour intégrer l'école. Les frais spécifiques d'ingénierie pédagogique s'élèvent à 4 950€ payables 1 mois avant l'arrivée, en plus des frais afférents à la sécurité sociale et la médecine préventive.

M. H. Ezzedine remarque que la convention comporte deux articles 5.2.

M. E. Cartignies s'étonne que les étudiants doivent payer par avance et demande si l'établissement a le droit de faire cela.

M. D. Coutellier lui répond que cela est possible car il y a un processus de sélection.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Statuts du Service Commun de la Formation Continue et de l'Apprentissage (SCFCA)

M. B. Deremetz, administrateur provisoire du SCFCA, explique l'esprit du service commun et ses grandes missions, notamment assurer le développement de la formation continue et de l'apprentissage, et favoriser la participation des composantes de formation à la réalisation des missions définies par les dispositions du code de l'éducation et du code du travail. Il poursuit avec l'organisation du service (conseil de l'alternance, fonctions support et soutien, groupes de travail et ateliers). Il conclut sur l'affectation d'un budget dédié au SCFCA dorénavant, le modèle précédant d'un service puisant ses ressources dans la taxation n'étant pas satisfaisant. Il précise enfin que la Commission des Statuts a émis un avis favorable sur ces statuts.

M. le Président le remercie.

M. E. Cartignies s'étonne de ne pas avoir vu de Directeur adjoint dans les statuts.

M. B. Deremetz lui répond qu'effectivement, seul un responsable administratif est prévu.

M. le Président fait remarquer à M. Cartignies qu'il n'y a pas de Directeur adjoint à l'IUT non plus.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Demande de subvention du SCFCA auprès de la Région

M. B. Deremetz, administrateur provisoire du SCFCA, présente la demande de subvention annuelle de l'UVHC au Conseil Régional Nord-Pas de Calais dont l'objet est la participation financière du programme d'activités annuel de l'établissement. Pour l'année 2014-2015, le montant de la participation financière de la Région s'élève à 1 094 710€. Ce programme d'activités se décline au regard de trois axes du cadre d'intervention régional :

- accès et retour à l'enseignement supérieur ;
- formation professionnelle ;
- accompagnement de la réussite et insertion professionnelle ;

Pour l'année 2015-2016, une demande de subvention du même montant va être transmise à la Région, représentant 174 280 heures stagiaires au bénéfice de 1289 personnes.

Vote : adoption à l'unanimité

- Tarifs de la formation continue

M. B. Deremetz, Vice-Président délégué à la formation continue, à l'apprentissage et aux relations avec l'entreprise, présente la synthèse des tarifs de formation continue pour l'année 2015-2016.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Modification du budget du projet TEMPUS SMHES

M. V. Guidez, Agent Comptable, explique aux conseillers les modifications des montants du projet TEMPUS. Initialement, l'UVHC devait acquérir l'ensemble des équipements au profit des partenaires. Or seule une dépense de 40 220€ a été effectuée correspondant à l'achat de simulateurs. Aussi, le reste du budget « équipement » va être transféré aux partenaires du projet pour l'acquisition de logiciels et de matériels, soit 159 080€. La Commission européenne a donné son accord pour cette modification du budget.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Cession à titre gracieux de matériel informatique

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, présente aux conseillers une demande de cession à titre gracieux de matériel informatique à l'association sportive « Escaudain Basket Porte du Hainaut ». Ce don porte sur une unité centrale et un écran datant de 2009.

M. le Président évoque le cas de la Mairie d'Aulnoy-lez-Valenciennes qui souhaiterait également recevoir du matériel informatique pour ses écoles.

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Demande de subvention FSDIE

Mme N. Caouder, Vice-Présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante présente la demande de subvention de la Fédération des Etudiants de Valenciennes (FEV), d'un montant de 10 000 € au titre du Fonds de Solidarité Des Initiatives Etudiantes (FSDIE) pour l'organisation du premier gala universitaire le 24 avril prochain.

M. A. Bruhier, Président de la FEV ajoute que ce gala a pour ambition de réunir le maximum d'étudiants de toutes les composantes afin de renforcer le sentiment d'appartenance à l'UVHC.

M. B. Deremetz, Vice-Président délégué à la formation continue, à l'apprentissage et aux relations avec l'entreprise, souhaite alerter la FEV sur les risques de déficit d'une telle manifestation.

M. A. Bruhier lui répond que le dossier a bien été étudié avec les banques. Le droit d'entrée pour les étudiants a été fixé à 10€, ce qui est très bas comparé aux galas organisés par les composantes, pour permettre une accessibilité au plus grand nombre.

M. le Président demande quel est le budget global de cette manifestation.

M. A. Bruhier lui répond qu'il s'élève à 41 000€. La mairie de Valenciennes a apporté une grande aide avec notamment des mises à disposition gratuites.

M. F. Jenot demande si la subvention demandée est de 10 000€ ou 15 000€.

Mme N. Caouder lui répond que la demande initiale s'élevait à 15 000€ mais le Comité Vie Etudiante a donné un avis favorable pour une subvention de 10 000€.

M. le Président confirme que le montant soumis à l'approbation des conseillers est de 10 000€.

M. M. Défossez se réjouit de tout événement pouvant illustrer l'université à l'extérieur. Il suppose que la décision du Comité Vie Etudiante prend en compte le budget global alloué annuellement.

Mme N. Caouder lui confirme que pour 2015, le FSDIE s'élève à 85 000€.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Compte-rendu annuel de l'intéressement aux activités de recherche

M. V. Guidez, Agent Comptable présente le bilan annuel des opérations relatives à l'intéressement sur les activités de recherches et prestations de service conformément à la délibération du CA du 11 avril 2013. Ce rapport s'appuie essentiellement sur les rapports individuels d'activités remis au Président avant la fin de l'année civile « *permettant de mesurer l'implication personnelle et les résultats obtenus pour le bénéfice de l'UVHC* ». La synthèse des rapports se décline selon les 4 points suivants :

- La mise en place et la montée en puissance des nouveaux contrats de recherche et ou de prestations de service
- L'exécution et la gestion des contrats de recherche et ou de prestations de service
- Les opérations connexes aux contrats de recherche et ou de prestations de service : l'écosystème
- Les données de l'intéressement

Pour l'exercice 2014, deux personnels ont perçu de l'intéressement. La dépense est couverte soit par le fait qu'il s'agisse d'une dépense directement éligible aux différents contrats, soit par le fait que sa prise en charge est couverte par la marge provenant des coûts environnés.

M. le Président le remercie et propose de passer au point suivant à l'ordre du jour.

- Information sur le volet spécifique du contrat de site

M. le Président revient sur les derniers échanges avec le Ministère relatifs au prochain contrat quinquennal. Le 11 mars, une délégation de l'UVHC a été reçue à la DGESIP à propos de la soutenabilité financière du dossier d'accréditation. Le 17 mars, le CNESER s'est réuni pour donner un avis sur le dossier d'accréditation des universités de la Région Nord-Pas de Calais. Les membres du CNESER ont apprécié la présentation réalisée en concertation avec tous les Vice-Présidents COFVU. M. le Président poursuit avec la présentation de la trame rédactionnelle transmise par le Ministère pour le volet spécifique UVHC du contrat de site 2015-2019. Il poursuit avec la présentation des jalons proposés par le Ministère pour les actions à mettre en place au cours du contrat comme par exemple l'évaluation des enseignements, la mise en place d'un dispositif logistique et financier pour les actions à l'international, l'extension du contrôle interne financier et comptable, etc.

Il conclut en précisant aux conseillers que le volet spécifique UVHC du contrat de site va faire l'objet d'échanges avec le Ministère. Le CA sera informé régulièrement avant de se prononcer sur la version finale début juillet. L'établissement est également tributaire du contrat de site de la ComUE Lille Nord de France.

- Questions diverses.

M. P. Rutkowski demande si les présentations de M. l'Agent Comptable et des Commissaires aux Comptes pourront être transmises aux conseillers.

M. l'Agent Comptable lui répond par l'affirmative.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 18h40.

Etaient présents ou représentés :

Collège A

Mme Follet
MM. Barbier, Défossez, Vrancken, Ezzedine et Ourak

Collège B

Mme Sforzin
MM. Adam, Birembaux, Cartignies, Jenot, Rouzé et Winter

Collège BIATSS

Mme Vauquier
MM. Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

MM. Bertinchant et Pilniak

Collège des personnalités extérieures

M. Debacker

Membres de droit MM. Billot, Chabasse et Guidez

Membres invités Mmes Caouder, Hanneesse et Harmand
MM. Deremetz, Garnier, Kabila, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir M. Cuminal à M. Ourak
M. Markiewicz à M. Barbier
Mme Fauquet à M. Bertinchant
Mme Anis à M. Pilniak
M. Vrancken à M. Défossez (à compter de son départ)
M. Birembaux à Mme Sforzin (à compter de son départ)

Fait à Valenciennes, le 15 mai 2015.

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK